

Pétition

Contre le projet d'immeuble pour 180 requérants d'asile au centre de Nyon

Nyon, le 19 janvier 2017

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission formée de Mesdames Jessica Jaccoud, Sarra Inoubli Roy, Messieurs Sven Girard Marco Carezza, Dominique Karlen et Bernhard Willi s'est réunie le 18 janvier 2017. Ont été excusés : Olivier Monge et David Vogel (démissionnaire du conseil).

La pétition, adressée le 19 novembre 2016, a été annoncée au Conseil communal du 12 décembre 2016 et conformément à l'article 71 du règlement du conseil communal transmise à la commission des pétitions le 12 décembre 2016. La séance a eu lieu le 18 janvier 2017.

La pétition a été signée par 997 personnes, soit 891 de Nyon, 73 du district de Nyon et 33 communes pour demander au conseil communal de refuser le préavis concernant le projet d'immeuble pour les requérants d'asile.

Il n'est pas du rôle de la commission des pétitions de traiter du fond, ni même de l'opportunité des demandes formulées par voie de pétition. L'objet traité par ce texte étant de compétence municipale et respectant les formes légales, la commission vous propose, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers de renvoyer la pétition à la Municipalité pour étude et rapport. Mais la commission pense dans son ensemble que le traitement du préavis N°283 donnera déjà une réponse aux pétitionnaires. La commission demande toutefois à la municipalité d'être renseignée de la suite que la municipalité a donné.

Les membres :
Mesdames :
Jaccoud Jessica
Sarra Inoubli Roy
Messieurs :
Olivier Monge
Sven Girard
Marco Cranza
Bernard Willi
Karlen Dominique président et rapporteur